

Le but qu'on se propose est de relâcher cette eau pendant les périodes d'étiage, afin qu'elle puisse actionner les génératrices dans les États de Washington et d'Oregon, qui ne pourraient tourner autrement. La *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* des États-Unis financerait le projet et recevrait une partie de l'énergie hydraulique produite en aval du barrage, énergie qui serait affectée à la production de l'aluminium à Spokane.

Selon les déclarations faites à l'époque par le ministre de la Colombie-Britannique, le permis d'utilisation d'eau qui serait délivré à l'entreprise Kaiser serait valide pour une période de 50 ans. Le réservoir de 3 millions de pieds-acres produirait environ 2 milliards de kwh d'électricité par an, dont la Colombie-Britannique recevrait un cinquième. Compte tenu de la somme de \$275,000 provenant des impôts, les recettes totales que toucherait la province se chiffreraient par environ 1 million de dollars par année.

Comme je l'ai déjà dit, je crois que certaines modifications sont intervenues, bien que je ne dispose pas de chiffres ni de déclaration officielle à cet égard. Selon des sources dignes de foi, la *Kaiser Corporation* et la *Bonneville Power Administration* devaient recevoir chacune 40 p. 100 de l'énergie électrique, soit 800 millions de kilowatts-heures chacune. De plus, la *Kaiser* acceptait de payer annuellement 1 million de dollars à la *Bonneville Power* pour sa part d'énergie, et \$275,000 en redevances et taxes d'eau au gouvernement de la Colombie-Britannique. Enfin, la société *Kaiser* prendrait à son compte le service des capitaux nécessaires au financement de ce barrage de 30 millions de dollars qu'on doit aménager en Colombie-Britannique et qu'on estime à 2.4 millions de dollars par année.

Apparemment, l'accord renferme une disposition aux termes de laquelle le gouvernement de la Colombie-Britannique peut, dans certaines circonstances, être contraint de renoncer à sa part d'énergie et d'accepter, en retour, un versement annuel. Si tel est le cas,—et j'insiste sur les mots "si tel est le cas",—on semble avoir fixé le prix de l'énergie pour une période de 50 ans, quelles que soient les fluctuations de la valeur de l'énergie au cours de cette longue période. Jusqu'ici, à ma connaissance, il n'existe aucune disposition assurant à la Colombie-Britannique une partie de l'énergie qu'on peut produire aux États-Unis ou de tous ouvrages qu'on peut y aménager à l'avenir en vue d'utiliser les installations d'emmagasinage des eaux des lacs Arrow, et il n'est pas non plus question d'indemnité.

Telle est en bref, honorables sénateurs, la base de l'accord primitif. Je répète qu'on

semble avoir apporté certaines modifications à cet accord, mais je ne connais aucune déclaration officielle en ce sens, sauf certaines observations formulées par le ministre, mais dont je n'ai pas le texte.

La question en litige à laquelle s'oppose la population de la Colombie-Britannique en général,—et je dis "en général" intentionnellement, car on a entendu bien des controverses et des protestations, dans toute la province, sur le nombre de gens que l'inondation prévue chasserait de leur foyer actuel,—c'est que le projet assurerait à la *Kaiser Aluminum Company*, aux États-Unis, de l'énergie à bien meilleur marché que nous ne pourrions en obtenir dans notre province. Je n'ai pas besoin d'expliquer aux honorables sénateurs que cette éventualité serait défavorable à l'établissement d'industries dans la Colombie-Britannique. De plus, le projet nous priverait, pendant plusieurs années, de sources possibles d'énergie que pourrait exploiter notre province; on n'a qu'à scruter l'avenir pour se rendre compte qu'avant bien des années nous aurons besoin de toutes les sources d'énergie disponibles pour répondre à la demande locale.

Je crois pouvoir déclarer, en toute justice, qu'advenant la réalisation de ce projet,—et j'espère, que dans sa forme actuelle, il ne se réalisera pas,—il créerait une concurrence très injuste à la société Alcan, l'*Aluminum Company of Canada*, qui possède d'importantes entreprises dans les régions centrales et septentrionales de la province. Je dis que ce serait créer des avantages injustes au détriment de cette société, car la *Kaiser Aluminum Company* serait ainsi en mesure de vendre ses produits à meilleur marché que l'*Aluminum Company of Canada* ne pourrait le faire en Colombie-Britannique. J'insiste également sur la perte inestimable des sources d'énergie en puissance.

Inutile d'en dire davantage sur ce projet, car je suis sûr que la population de la Colombie-Britannique comme, je crois, celle du reste du Canada, accueille favorablement la mesure que prévoit le discours du trône afin de prévenir le genre d'exploitation dont j'ai parlé. Par malheur, le gouvernement de la Colombie-Britannique ne songe qu'aux bénéfices immédiats plutôt qu'aux avantages à longue échéance si nécessaire à cette province dont les perspectives d'expansion industrielle sont si vastes.

Or, il s'est trouvé que j'étais à l'autre endroit,—j'imagine que c'est ainsi qu'on le désigne monsieur l'Orateur...

L'honorable M. Euler: Pas nécessairement.